

Arrivée des stagiaires aux écoles militaires de Bourges

Numéro de téléphone de l'officier de permanence : 02.48.68.75.79

- Pour les stages commençant le lundi ou jours fériés, l'accueil est assuré **de 17h00 à 23h30 le dimanche**.
- Pour les stages commençant le mardi, l'accueil est assuré **jusqu'à 19h00 le lundi**.

En application stricte du règlement de service intérieur des EMB, l'accès sera refusé par le poste d'accueil et de filtrage (PAF) le dimanche après 23h30 et les autres jours après 19h00 aux stagiaires arrivant la veille des débuts de stage. Ils se présenteront le lendemain à partir de 7h00 pour effectuer leurs modalités d'arrivée. Une exception sera faite pour ceux ayant prévenu le PCP du motif de leur retard.

Mesure de précaution pour les stagiaires : les signes ostensibles de rattachement à la défense sont proscrits (t-shirt, écussons, sacs ou musettes militaires). Vous devez donc arriver en tenue civile, avec des bagages civils.

► **Arrivée par voie ferrée** : Un service de cars est assuré par les EMB les dimanches soir (ou jours fériés), à l'arrivée des trains à **21h20** et à **23h20** ; les cars vous attendent sur le parking de la gare. *Il n'y a pas de navette mise en place entre la gare et les EMB les jours de semaine.* Si vous souhaitez utiliser les bus de ville, prendre la ligne n°5 (CREPS-HOPITAL) direction Hôpital, et descendre à l'arrêt CARNOT. (cf. [Site des EMB onglet arrivée Bourges](#)). **Chaque vendredi, une liaison EMB - gare SNCF est assurée. Départ du car de la place Fourchy à 11h45.**

► **Arrivée par voie routière** : (cf. [Site des EMB onglet arrivée Bourges](#)).

► **L'accès en véhicule** : L'accès des véhicules est également réglementé. Les stagiaires doivent se garer à l'extérieur (boulevard Carnot) pour effectuer les opérations de contrôle et d'établissement du badge d'accès et d'un laissez-passer véhicule. L'accès des véhicules stagiaires (privé ou gamme commerciale) est autorisé de 06h00 à 01h00 du lundi au vendredi, sous réserve de présentation du badge stagiaire EMB et du laissez-passer d'accès véhicule. **Laissez-passer véhicule stagiaire** : Les stagiaires sont autorisés à envoyer leur demande de laissez-passer temporaire véhicule **avant le vendredi précédent leur arrivée** à Bourges par courriel à gbsdd-bga-ant-bgs.gardien.fct@intradef.gouv.fr en précisant :

Objet : Demande de laissez-passer temporaire (stagiaire)

Nom :

Prénom :

Marque du véhicule :

Immatriculation :

Date de début de stage :

Si la demande n'a pas été envoyée dans les temps, le stagiaire stationnera à l'extérieur du quartier et fera les démarches le lendemain.

Dans le quartier, stationnez votre véhicule (personnel ou VGCE) sur les parkings destinés aux stagiaires (Voir photo ci-dessous), les contrevenants se verront retirer leur badge d'accès véhicule.

► **Hébergement** : Vos chambres sont automatiquement réservées (hébergement à titre gratuit). Une carte repas et d'accès ainsi que la clé de votre chambre vous seront remises sous enveloppe, au Poste d'Accueil et de Filtrage (PAF) lors de votre arrivée (bâtiment de gauche). (cf. [Site des EMB onglet hébergement stagiaires](#)).

► **Formalités administratives** : Pour accomplir les formalités administratives d'arrivée, munissez-vous des documents suivants : Votre carte d'identité militaire ou professionnelle, les documents (carte grise et assurance) de votre véhicule, le Certificat Médico Administratif d'Aptitude en cours de validité, chèque, carte bancaire ou espèces pour alimenter votre carte repas. (cf. Site EMB onglet [document administratifs](#) et [document santé](#)).

Le règlement de service intérieur : Le RSI est accessible sur la page d'accueil du site Intranet des EMB, dans la colonne centrale, partie « Les documents du corps »

